

La gestion des fouilles archéologiques de la place de la République à Limoges questionne les syndicats d'archéologues de tous les services publics (collectivités, État, Inrap) et quelques sections du privé. Ils ont interpellé la ministre de la Culture. L'intersyndicale l'a d'ailleurs rencontrée la semaine dernière à Paris pour contester la régularité de ce dossier qui devait entrer dans le cadre de l'archéologie préventive et non programmée.

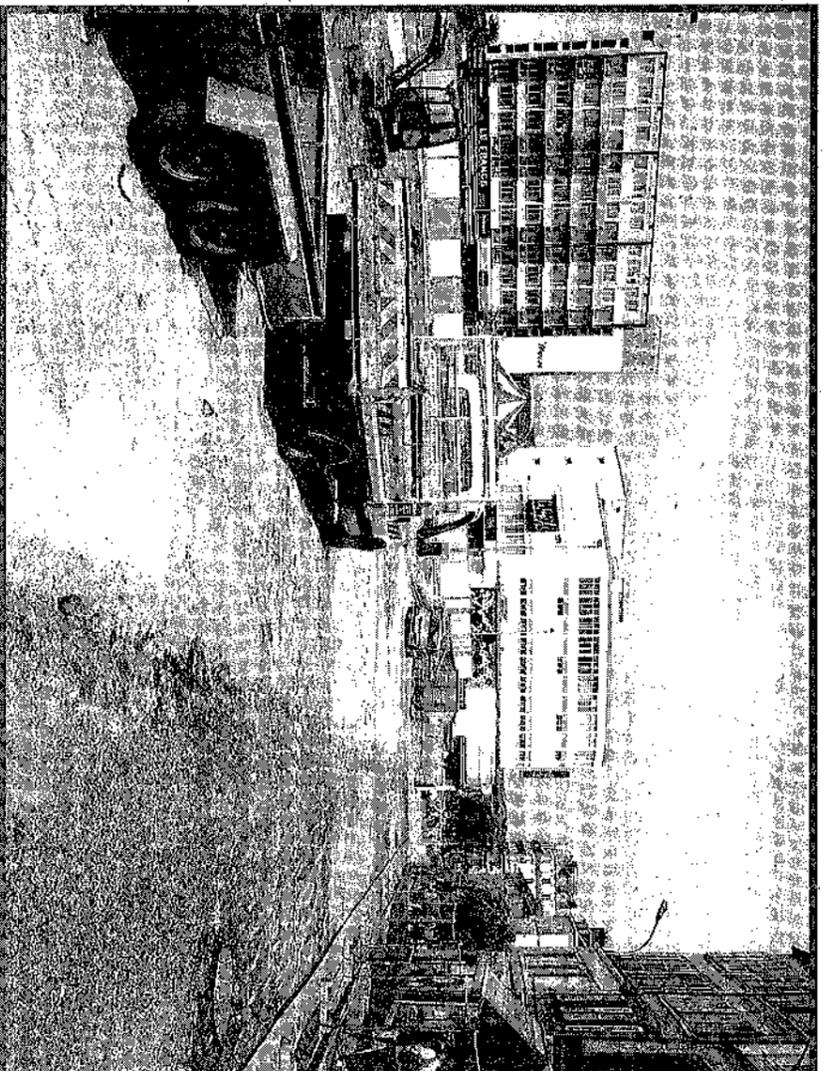
# Les dessous pas très clairs de fouilles à Limoges

Par Fatima Azouq

L'intersyndicale archéologique CGT-Sud-FSU-CNT de Limoges et la société Eveha, parcourent la place de la République à Limoges et demandent qu'il soit, au regard de la loi, requalifié en archéologie «préventive», ce qui change tout, notamment pour ce qui est des subventions. L'intersyndicale estime que ce dossier, truffé d'irrégularités, est exemplaire en matière de contournement des procédures légales. Pour elle, il prouve bien le décalage entre l'intérêt général et privé. Com-

## Le démarrage des fouilles prévu le 15 juin risque d'être ajourné ou du moins retardé

me l'explique l'un des représentants nationaux de la CNT, le Limogeuand Benoît Oliveau, «en juillet 2014, la CNT avait fait une saisine auprès du ministère de la Culture sur ce dossier. Nous lui signalions la réalisation de six sondages archéologiques place de la



Les fouilles de la place de la République à Limoges, compromises au moins pour un temps

République et rue Saint-Martial à Limoges par la société Eveha, parce que nous considérons alors qu'il s'agissait, en fait, d'un diagnostic d'archéologie préventive tel que défini par loi». Or les procédures ne sont pas les mêmes lorsque il s'agit d'archéologie préventive (qui vise à assurer la sauvegarde du patrimoine archéologique avant des travaux d'aménagement), et programmée (qui répond uniquement à des objectifs de recherches scientifiques). Dès lors qu'il s'agit d'archéologie préventive, ce qui aurait dû être le cas pour le réaménagement de la place de la République, aucune subvention de l'État ne peut être versée. Les fouilles sont à la charge de l'aménageur. Dans le cadre de fouilles programmées, l'État peut participer au financement des fouilles.

Pour bien comprendre cette affaire il faut, comme le rappelle Benoît Oliveau pour l'intersyndicale se souvenir qu'en 2004, dans le cadre du projet de réaménagement de la place Saint-Etienne, Julien Denis alors responsable d'opération chez Hades (autre société privée d'archéologie) et actuel patron d'Eveha, avait conduit des son-

ges programmés afin de rechercher les traces de la chapelle Saint-Jean. Deux campagnes de fouilles programmées en 2005 et 2006 ont révélés les vestiges d'un baptistère paléochrétien. «Il s'agissait déjà d'une opération préventive puisque motivée par le projet de réaménagement, mais requalifiée en programmée par le service régional de l'archéologie. La fouille qui aurait dû être intégralement prise en charge par la mairie en tant qu'aménageur, l'a été par la DRAC Limousin à hauteur de 33937 euros. La mairie n'ayant eu à payer alors que le coût du terrassement soit 17 000 euros.» Le syndicaliste indique aussi qu'en 2012, des salariés d'Eveha qui travaillaient place de la République dans le cadre de leur mission d'étude de la crypte Saint-Martial, ont constaté la destruction de vestiges archéologiques dans la rue adjacente de La Courtine sous un bâti-

ment en cours de destruction. «Le service régional de l'archéologie de la DRAC a été obligé de faire arrêter les travaux pour lesquels aucun diagnostic préalable n'avait été prescrit. Et ce n'est pas l'INRAP, bras armé du ministère de la Culture, qui a été appelé à la rescousse pour un diagnostic du site, mais la société Eveha. Une fouille de sauvetage avait été prescrite, attribuée elle aussi à Eveha. L'opération coûtera à l'État 520 000 euros de plus, rien que pour la fouille.» Aujourd'hui, les fouilles place de République, sont présentées par la mairie de Limoges comme le prolongement des études archéologiques conduites depuis 2007 autour de la crypte Saint-Martial par la société Eveha. En cela, elles s'inscriraient dans un programme d'archéologie programmée, ce qui a validé la direction régionale concernée. «Il semblerait que ce soit une habitude pour

la conservatrice régionale de l'archéologie de faire payer directement par l'État des diagnostics et des fouilles archéologiques à Limoges, alors qu'elles auraient dû être prises en charge par les aménageurs. Et en plus elles sont réalisées par des sociétés privées» estime Benoît Oliveau.

Il ajoute, «si l'on comprend bien les intérêts partagés de la mairie de Limoges et d'Eveha – opération à moindre coût et monopole scientifique et commercial – pour contourner ainsi le code du patrimoine, on comprend moins les motivations du service déconcentré du ministère de la Culture en Limousin pour instruire le dossier de cette manière et à l'encontre des recommandations de sa hiérarchie (sous-direction de l'archéologie) données l'année précédente, après la saisine de la CNT qui a soulevé le problème de qualification de ses fouilles».

## Des subventions bloquées par le ministère de la Culture

A quelques jours du début de chantier, prévu le 15 juin, l'autorisation de fouilles n'a toujours pas été donnée. L'intersyndicale demande la suspension de ce chantier.

Même si les revêtements ont déjà été enlevés ainsi que les platanes abattus, place de la République, les travaux ne débiteront sûrement pas au 15 juin. En effet, devant la complexité du dossier, le ministère de la Culture réserve au-

jourd'hui sa décision quant à la délivrance de l'autorisation de fouille ainsi que sur l'attribution de la subvention demandée par la mairie. C'est ce que l'intersyndicale archéologie CGT-Sud-FSU-CNT a obtenu de son entretien au ministère de la Culture la semaine dernière. Elle a demandé que soit annulée dans le plus bref délai l'autorisation de fouille accordée dans le cadre du projet de réaménagement de la place de la République à Limoges ; et qu'à l'instar de tout projet d'aménagement de ce type, qui plus

est «...siné dans une zone de prescription archéologique...», soit requalifiée cette opération et que la procédure d'archéologie préventive soit suivie. L'intersyndicale fait savoir que l'exemple de la Place de la République à Limoges apparaît à ses yeux comme le dépeçage en règle des restes de la loi de 2001 sur l'archéologie préventive au profit des sociétés privées avec, qui plus est, la complicité des services du ministère de Culture. Là aussi elle a demandé au ministère de se positionner clairement.

### ● LE CHIFFRE

# 930.000

C'est le montant d'un conseil municipal qui a été voté en 2015 pour un montant de 930 000 euros.